Cours de droit commercial 2[1]

Capacité 2e année – 2017-2018

Introduction

Partie 1 - Le droit des instruments de paiement et de crédit

Titre 1 - Introduction au droit bancaire

Chapitre 1 - Les « banques »

SECTION 1 - Typologie des « banques » et de leurs activités

I. Les différentes « banques »
- A. Les établissements de crédit
- B. Les autres établissements

II. Les différentes activités bancaires

SECTION 2 - L'encadrement des « banques »

I. L'encadrement bancaire tourné vers la protection de la collectivité
- A. L'encadrement de l'accès
- B. L'encadrement de l'exercice
  - 1. L'encadrement ordinaire
  - 2. L'encadrement extraordinaire

II. L'encadrement bancaire tourné vers la protection de l'usager
- A. La discrétion
- B. La vigilance
- C. L'information
- D. Le discernement

Chapitre 2 - Le compte bancaire

I. L'ouverture du compte
- A. La « rencontre des volontés »
  - 1. La volonté du banquier
    - a. La liberté de contracter du banquier
    - b. Les obligations pré-contractuelles du banquier
  - 2. La volonté du client
    - a. La liberté contractuelle
    - b. La capacité à contracter
- B. L'objet de la rencontre : les différents comptes existants
  - 1. Compte de dépôt et compte courant
  - 2. Compte à terme et compte à vue
  - 3. Compte individuel et collectif

II. Le fonctionnement du compte
- A. Les obligations du banquier
- B. Les obligations du client
  - 1. Les sommes ordinaires : commissions et intérêts
  - 2. Les sommes extraordinaires : frais

III. La clôture du compte
- A. Les causes de clôture

[1] Cours établi à partir principalement du manuel de Régine Bonhomme.

Sous licence Creative Commons *(CC-BY-NC-ND) – diffusion interdite*

B. Les effets de la clôture

Titre 2 - Les instruments de paiement

Chapitre 1 - Le chèque, instrument traditionnel de paiement

SECTION 1 - L'émission du chèque

I. La délivrance des formules de chèque
A. La liberté de la délivrance
B. Les obligations préalables
II. Les conditions de création du chèque
A. Les conditions de forme
1. Les mentions obligatoires
2. Les mentions facultatives
3. Les mentions interdites
B. Les conditions de fond
1. Du côté du tiré
2. Du côté du tireur
a. Capacité et consentement

b. Contrepartie et but de l'engagement du tireur
III. La provision du chèque
A. Nécessité de la provision
B. Propriété de la provision

SECTION 2 - La transmission du chèque par endossement

SECTION 3 - Le paiement du chèque

I. L'opération de paiement
A. Du côté du présentateur
B. Du côté du tiré
1. Les obligations du tiré préalablement au paiement
2. Les obstacles au moment du paiement : les incidents
a. L'opposition
b. L'insuffisance de la provision
II. Le défaut de paiement
A. Le constat du défaut de paiement
B. Les conséquences du défaut de paiement
1. Les sanctions protégeant le porteur
2. Les sanctions protégeant la collectivité
a. La sanction bancaire
b. La sanction judiciaire

Chapitre 2 - Les autres instruments de paiement

SECTION 1 - Le régime commun

I. Le domaine d'application du régime commun
A. Le domaine matériel
B. Le domaine personnel
II. L'énoncé du régime
A. Les règles relatives au consentement
B. Les règles relatives aux obligations des parties
1. Les obligations en cas d'utilisation normale de l'instrument
a. Les obligations du prestataire de services de paiement
i. L'information du payeur
ii. L'exécution du paiement
Les conditions de l'exécution

Sous licence Creative Commons *(CC-BY-NC-ND) – diffusion interdite*

Les conséquences d'une mauvaise exécution
b. Les obligations du payeur
2. Les obligations en cas d'utilisation anormale de l'instrument
a. L'hypothèse d'une contestation sur le montant ordonné par le bénéficiaire
b. L'hypothèse d'une usurpation par un tiers
SECTION 2 - Les régimes spéciaux
I. Les instruments de paiement en monnaie scripturale
A. La carte bancaire
1. Présentation de la carte de paiement
2. Le « contrat-porteur »
a. La formation et le contenu du contrat-porteur
b. Les obligations des parties au contrat porteur
i. Les obligations de l'émetteur
ii. Les obligations du porteur
3. Le contrat accepteur
a. Les obligations des prestataires de service de paiement
b. Les obligations de l'accepteur
B. Le virement et le prélèvement
1. Le virement
a. Les conditions
b. Les effets
2. Le prélèvement
II. L'instrument de paiement en monnaie fiduciaire
A. La monnaie électronique
B. Les « cybermonnaies »
Titre 3 - Les instruments de crédit
Chapitre 1 - Les effets de commerce
SECTION 1 - La lettre de change
I. La « naissance » de la lettre de change
A. La création de la lettre de change
1. Les conditions de forme
a. Les mentions obligatoires
i. Énoncé des mentions
ii. Sanction du défaut de mention
L'hypothèse de l'omission
L'hypothèse de la mention mensongère
b. Les mentions facultatives
c. Les mentions interdites
2. Les conditions de fond
a. Le consentement
b. L'habilitation
i. La capacité
ii. Le pouvoir
c. Le but de l'engagement des parties
B. L'émission de la lettre de change
II. La « vie » de la lettre de change
A. La transmission de la lettre de change
1. Les conditions de l'endossement translatif
a. Les conditions de forme

Sous licence Creative Commons *(CC-BY-NC-ND) – diffusion interdite*

b. Les conditions de fond
2. Les effets de l'endossement translatif
B. L'acceptation et l'avalisation de la lettre de change
1. L'acceptation de la lettre de change
a. Les conditions de l'acceptation
i. La présentation à l'acceptation
ii. La réponse du tiré
b. Les effets de la décision du tiré
i. Les effets de l'acceptation
L'effet cambiaire
L'effet extra-cambiaire
ii. Les effets du refus

2. L'aval de la lettre de change
a. Les conditions de l'aval
i. Les conditions de fond
ii. Les conditions de forme
b. Les effets de l'aval
i. L'obligation de l'avaliste
ii. Les recours de l'avaliste
III. La « mort » de la lettre de change : le paiement
A. La procédure du paiement
1. La procédure officielle
a. La constante : la présentation en paiement
b. La variable : la réaction du tiré
i. En cas de réponse positive du tiré
ii. En cas de réponse négative du tiré
2. La procédure officieuse
B. Les effets de la procédure de paiement
1. Les effets du paiement
2. Les effets du défaut de paiement
i. Les actions du porteur diligent
ii. Les actions du porteur négligent
SECTION 2 - Le billet à ordre
Chapitre 2 - Le bordereau de cession de créances professionnelles
SECTION 1 - Les conditions de la cession
I. Les conditions de fond
II. Les conditions de forme
SECTION 2 - Les effets de la cession de créances professionnelles
I. Les effets de la cession entre les parties
II. Les effets à l'égard des tiers
Partie 2 - Les entreprises en difficulté[5]
Titre 1 - Le traitement de l'humain

[5] Cette partie du cours est principalement établie à partir de l'ouvrage de Françoise Pérochon, *Entreprises en difficulté*, 10e éd., LGDJ & Lextenso éditions.

Sous licence Creative Commons *(CC-BY-NC-ND) – diffusion interdite*

Chapitre 1 - Le traitement de l'humain détaché de celui de son entreprise
Chapitre 2 - Le traitement du dirigeant et des associés
SECTION 1 - Les sanctions protectrices des créanciers
I. La sanction du droit commun
II. La sanction du droit commercial
A. Les conditions de l'action en responsabilité
1. Les conditions de fond
2. Les conditions procédurales
3. Les effets de l'action en responsabilité
SECTION 2 - Les sanctions protectrices de la société
I. Les sanctions professionnelles
A. La faillite personnelle
B. L'interdiction de gérer
II. Les sanctions pénales
A. Les conditions de la banqueroute
B. Les effets de la banqueroute
Titre 2 - Le traitement de l'entreprise
Introduction
I. Éléments historiques sur le traitement de l'entreprise
A. Les réformes de 1967
B. Les réformes des années 80-90
C. Les réformes des années 2000-2010
1. En droit interne
a. La loi de sauvegarde des entreprises du 26 juill. 2005
b. Les réformes ultérieures
2. En droit européen
Bilan de cette évolution
II. Vue d'ensemble des mécanismes de traitement de l'entreprise en difficulté
Chapitre 1 - Le traitement amiable des entreprises en difficulté
SECTION 1 - La détection des difficultés des entreprises
I. Le déclenchement des procédures d'alerte
A. Les conditions matérielles
B. Les conditions personnelles
II. Le déroulement des procédures d'alerte
SECTION 2 - La résolution amiable des difficultés
I. Les procédures impliquant les créanciers
A. Le mandat *ad hoc*
B. La conciliation
1. La conclusion de l'accord amiable
a. La désignation préalable d'un conciliateur
b. La mission du conciliateur
2. Les effets de l'accord amiable
a. L'accord constaté
b. L'accord homologué
II. Les procédures n'impliquant pas les créanciers : les aides publiques
A. Les difficultés inhérentes à l'attribution d'aides publiques

Sous licence Creative Commons *(CC-BY-NC-ND) – diffusion interdite*

B. Les structures attribuant les aides publiques

Chapitre 2 - Le traitement judiciaire des entreprises en difficulté

SECTION 1 - L'ouverture de la procédure

I. Les conditions d'ouverture

A. Les conditions relatives au débiteur

1. Le débiteur personne physique

a. Le débiteur en activité

b. Le débiteur retiré

2. Le débiteur personne morale

B. Les conditions relatives à l'entreprise

1. La notion de cessation des paiements

a. Définition positive

b. Définition négative

2. Son rôle dans les procédures judiciaires de traitement des difficultés

a. L'absence de cessation des paiements dans la sauvegarde.

i. La condition de droit commun : des difficultés insurmontables pour le débiteur

ii. Les conditions propres aux procédures spéciales

b. L'exigence de cessation des paiements dans le redressement et la liquidation judiciaire

i. La cessation des paiements, une condition nécessaire au redressement et à la liquidation

ii. La cessation des paiements, une condition insuffisante de la liquidation judiciaire

II. La procédure d'ouverture

A. Les conditions de l'instance

1. Les auteurs de la saisine

a. La demande de sauvegarde, faculté réservée au débiteur

b. La demande de redressement ou de liquidation, obligation du seul débiteur

i. L'obligation pour le débiteur de déclarer sa cessation des paiements

ii. Les facultés des créanciers et du ministère public

2. Le tribunal compétent

B. Le jugement d'ouverture

1. La préparation du jugement

2. La phase de jugement

3. Les suites procédurales du jugement

SECTION 2 - Le déroulement de la procédure

I. La sauvegarde

A. La période d'observation

1. Le gel du passif

a. L'interdiction des paiements

i. L'interdiction de paiement des créances antérieures

Le principe d'interdiction

Les exceptions

ii. L'interdiction de paiement des créances postérieures non privilégiées

b. L'interdiction des poursuites individuelles

Sous licence Creative Commons *(CC-BY-NC-ND) – diffusion interdite*

i. L'interdiction des poursuites à l'égard du débiteur
L'interdiction des actions en paiement et résolution pour défaut de paiement
L'interdiction des procédures d'exécution
ii. L'interdiction des poursuites à l'égard des co-débiteurs et caution
c. Les règles complémentaires
i. Le maintien du terme
ii. L'arrêt du cours des intérêts
iii. L'interdiction des inscriptions
2. La poursuite de l'activité
a. La responsabilité de la gestion
i. La gestion par le débiteur, le principe
ii. La gestion par l'administrateur, l'exception
b. L'aide à la poursuite d'une activité
i. Le maintien des contrats en cours
La définition de contrat en cours
Le principe
Les exceptions
Le régime des contrats en cours
Le maintien des contrats en cours
La résiliation du contrat en cours
ii. L'aide au financement de l'entreprise en difficulté
Le domaine de la préférence
Une créance postérieure
Une créance née régulièrement
Une créance « utile »
Le contenu de la préférence
B. Le plan de sauvegarde
1. Le plan dans la sauvegarde de droit commun
a. L'adoption du plan
i. L'adoption du plan sans comité des créanciers
L'élaboration du projet de plan
Le bilan de l'activité
Le projet de plan de sauvegarde
La consultation des créanciers
L'examen du projet par le tribunal
ii. L'adoption du plan avec comité des créanciers
La mise en place des comités de créancier
L'adoption du plan
b. L'exécution du plan de sauvegarde
i. Le rétablissement de l'entreprise par le débiteur
ii. Le paiement des créanciers
Le droit commun du paiement des créances antérieures et postérieures
Le droit spécial du paiement des créances antérieures et postérieures
c. L'inexécution du plan de sauvegarde
i. L'évitement de la résolution

Sous licence Creative Commons *(CC-BY-NC-ND) – diffusion interdite*

ii. La résolution
La résolution facultative
La résolution obligatoire
2. Le plan dans les sauvegardes accélérées
a. Le plan de sauvegarde financière accélérée
b. Le plan de sauvegarde accélérée
i. Une adoption du plan plus complexe
ii. Une efficacité amoindrie
II. Le redressement judiciaire
A. Le domaine du redressement judiciaire
1. L'ouverture du redressement
2. La conversion de la sauvegarde en redressement
B. Les propriétés du redressement judiciaire
1. Les propriétés de la période d'observation du redressement
a. Le sort de l'avoir et du pouvoir du débiteur et des associés
i. Le sort de l'avoir et du pouvoir des associés
ii. Le sort de l'avoir et du pouvoir des associés
b. Les spécificités lors de la période d'observation
2. Les propriétés du plan de redressement
a. L'adoption du plan
b. L'exécution du plan
c. L'inexécution du plan
III. La liquidation judiciaire
A. Le jugement de liquidation judiciaire
1. Le dessaisissement du débiteur
a. Le principe du dessaisissement
b. Les limites du dessaisissement
2. La cessation d'activité de l'entreprise
a. Le domaine de la cessation de l'activité
b. Le régime des créances nées après l'ouverture de la liquidation judiciaire
B. Les opérations de liquidation judiciaire
1. La réalisation de l'actif
a. La cession d'actifs isolés
i. Le régime commun
ii. Les régimes spéciaux de liquidation simplifiée
b. La cession d'actifs groupés
2. La répartition
C. La clôture de la liquidation judiciaire
IV. Le rétablissement professionnel
A. L'ouverture de la procédure
1. Les conditions de fond
2. Les conditions de procédure
B. Le déroulement de la procédure
C. La clôture de la procédure
1. L'effacement des dettes
2. La remise en cause de l'effacement
SECTION 3 - La détermination du patrimoine du débiteur
I. Les nullités de la période suspecte
II. L'identification des éléments de passif et d'actif

Sous licence Creative Commons *(CC-BY-NC-ND) – diffusion interdite*

A. L'identification du passif
    1. La déclaration des créances
        a. Le domaine de l'obligation de déclaration
        b. Les modalités de déclaration de la créance
        c. Le défaut de déclaration
    2. La vérification et l'admission des créances
B. L'identification de l'actif
    1. Les revendications, reprises et restitutions mobilières
        a. Les actions en revendication
        b. Les actions en reprise
        c. L'action en restitution
    2. Les droits du conjoint

Pour le reste, il demeure en droit de demander la reprise de ses biens conformément à la procédure de revendication

Sous licence Creative Commons *(CC-BY-NC-ND) – diffusion interdite*